

---

# **Stratégie du Programme de Micro Financements (SGP) pour l'utilisation des fonds de micro financements de la 5<sup>ème</sup> Phase Opérationnelle (OP5) (2011-2014)**

**Ressources à investir :**

**CORE : 1,200.000 US\$**

**Haiti**

## **Table des Matières**

### **1. SGP Haïti Contexte**

- 1.1 Historique du SGP en Haïti
- 1.2 Résultats acquis
- 1.3 Partenariats importants et sources de cofinancements existantes

### **2. Niche du SGP en Haïti**

2.1 Les conventions au niveau international et les outils de planification au niveau national

2.1.1 Principales actions réalisées dans les domaines focaux du FEM

2.2 Mise en œuvre des priorités nationales par les organisations de la société civile en conformité avec les priorités stratégiques de GEF-5

2.3 Présentation géographique des interventions de SGP Haïti pour OP 5

2.4 Niche agro écologique en relation avec les priorités environnementales nationales

### **3. Développement des capacités, réduction de la pauvreté et prise en compte du genre**

### **4. Résultats indicateurs et activités attendus du programme national pour OP 5**

### **5. Plan de suivi et évaluation**

- 5.1 Début du projet
- 5.2 Mise en œuvre des activités du projet
- 5.3 Evaluation à la fin de la mise en œuvre des activités du projet
- 5.4 Stratégie de consolidation des résultats des projets au niveau de l'ensemble du porte feuille national

### **6. Plan de gestion de connaissance**

- 6.1 Documentation et capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques
- 6.2 Utilisation des connaissances acquises pour informer et influencer les politiques
- 6.3 Réplication et extension des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le SGP

### **7. Plan de Mobilisation des Ressources**

- 7.1 Plan de durabilité du SGP
- 7.2 Plan de développement des synergies
- 7.3 Stratégie pour assurer l'intérêt et le soutien du gouvernement :
- 7.4 Promotion du programme SGP auprès des donateurs

### **Annexes**

Annexe I : Indicateurs au niveau des projets pour OP5

Annexe II : Quelques idées de projets

Annexe III : Critères qui seront tenus en compte pour le financement des projets

Annexe IV : Normes générales de fonctionnement du Comité National de Pilotage (CNP)

Annexe V : Stratégie de communication

## **1. SGP Haïti Contexte**

Le 12 janvier 2010, Port-au-Prince, la capitale haïtienne, et les départements de l'Ouest et du Sud Est du pays furent durement frappés par un tremblement de terre d'environ 7.2 de magnitude sur l'échelle de Richter. Aujourd'hui, plus de deux ans après, le pays entier continue de subir les conséquences malheureuses de ce séisme qui continuent à se manifester à tous les niveaux de la vie quotidienne socio-économique de la population haïtienne.

Les assauts sur l'environnement du pays s'en sont trouvés accrus. En effet, la migration d'une bonne partie de la population haïtienne vers les zones non directement touchées par le tremblement de terre continue encore aujourd'hui de causer des besoins économiques importants au niveau des familles hébergeant depuis un an et plus, qui des parents, qui des amis. Cette situation cause que, de plus en plus, la population se tourne vers des activités dommageables pour le bon maintien de notre environnement.

Le bureau du SGP en Haïti se trouve à Fort-Liberté, dans le département du Nord Est, à sept heures de temps de route de Port-au-Prince où se trouvent localisés tous les centres politiques décisionnels ainsi que le bureau du PNUD. La décentralisation dont on a beaucoup parlé ces dernières années tarde, en effet, toujours à se matérialiser, et nombre de représentations du gouvernement central ne sont pas fonctionnels au niveau de la majorité des villes intérieures du pays, notamment à Fort-Liberté rendant difficiles les interventions du SGP.

### **1.1 Historique du SGP en Haïti**

Les négociations entamées par le Ministère de l'Environnement Haïtien depuis sa première correspondance à la Représentation du PNUD en Haïti et au GEF en 2004 sur les possibilités de voir le SGP mener ses activités en Haïti prirent une nouvelle orientation en Avril 2005, quand un Représentant du SGP voyagea en Haïti et fit une présentation officielle des activités du SGP à travers le monde à environ une cinquantaine de représentants d'organisations de la société civile haïtienne, d'ONG et de fonctionnaires du gouvernement haïtien.

Entre les premiers moments des négociations et cet atelier de présentation du SGP, Haïti avait satisfait à plusieurs exigences du GEF pour une présence du SGP dans le pays. En effet, le pays se trouvait engagé dans la mise en œuvre d'une série de conventions et de Protocoles internationaux dont les Conventions sur la Biodiversité, les Changements Climatiques et la Désertification ; la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal relatifs aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone ainsi qu'aux amendements de Londres, de Copenhague et de Montréal ; la Convention de Ramsar ; le Protocole de Carthagène sur la Prévention des Risques Biotechnologiques et la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants.

En janvier 2006, le SGP démarrait officiellement ses activités en Haïti. Furent recrutés à ce moment un Coordonnateur National et un Program Assistant. Les activités devaient dans

un premier temps se concentrer dans le département Nord Est de Haïti où seraient installés le bureau et les employés du SGP. Après une phase pilote qui devrait durer environ deux années, il était prévu que le SGP allait étendre ses interventions dans d'autres régions du pays.

Cette première phase ne dura qu'une année après laquelle le Coordonnateur National et l'Assistant de Programme donnèrent leur démission en janvier 2007. Les activités du SGP furent donc arrêtées jusqu'au mois de novembre 2007 quand un nouveau Coordonnateur fut appointé.

Commença alors une nouvelle phase de la présence du SGP en Haïti. Elle correspondait à la quatrième phase opérationnelle du SGP (juillet 2007 – Juin 2010).

## **1.2 Résultats acquis**

Durant cette phase, fut développée une Stratégie Nationale de Pays qui fut approuvée par le Comité National de Pilotage. Les activités de terrain du SGP débutèrent effectivement en septembre 2008 quand le déploiement se réalisa dans le Nord Est. Un montant de 540.000 dollars de fonds RAF étaient disponible pour le financement de projets ; de même, 635.000 dollars provenaient des fonds CORE pour la même période. Au cours de cette phase, le SGP intervint essentiellement dans le Nord Est Haïti, selon ce qui était prévu au niveau de la Stratégie de Pays approuvée par le Comité National de Pilotage et validée par le CPMT. Ainsi, pendant les années 2009 et 2010, furent approuvés 18 projets au niveau de 8 des treize communes que compte le département : Fort-Liberté, Caracol, Vallières, Terrier Rouge, Ouanaminthe, Sainte Susanne, Ferrier, Mombin Crochu, touchant quatre des points focaux thématiques du SGP à part la thématique des Polluants Organiques Persistants, non encore directement adressée.

## **1.3 Partenariats importants et sources de cofinancements existantes**

Pour la cinquième phase opérationnelle du GEF, SGP Haïti a été classé dans la catégorie I du SGP, ce qui donne droit à une allocation CORE de 1,200.000 dollars pour la période 2011 – 2014.

Au cours de l'exécution de OP 4, un protocole d'entente a été signé entre le Fonds d'Assistance Economique et Sociale et le PNUD pour le co financement de projets dans le département du Nord Est avec le SGP. Financé par le FIDA et le gouvernement haïtien, Le FAES est une agence de l'état haïtien intervenant à travers le pays dans le financement d'activités sociales surtout, et, à travers son Programme d'Appui aux Infrastructures Productives (PAIP), de projets à caractère économique. Ce protocole d'entente sera réactivé au cours de OP 5.

L'association Agriculteurs Français pour le Développement International (AFDI) et le SGP ont signé en l'année 2009, à travers leur Chair Person respectif, un protocole d'entente pour le co financement d'un projet de mise sur pied d'une forêt communale à Dumas, Fort-Liberté. Cette première expérience a conduit, en 2011, à un protocole plus large et sur une plus longue durée de durée de trois ans, liant le PNUD, l'AFDI et le SGP pour le financement conjoint de projets de protection de l'environnement sur diverses régions du pays, particulièrement les départements du Nord et le Nord Est.

Entamées depuis l'année 2010, les négociations entre le bureau d'OXFAM GB en Haïti le SGP et le PNUD sont actuellement en voie d'aboutir et un protocole d'entente est pour bientôt. OXFAM UK, institution dont le siège central se trouve en Angleterre, est une association mondiale, impliquée dans des activités de financement d'aide humanitaire et de protection de l'environnement. Le protocole d'entente entre le PNUD et OXFAM GB, au bénéfice des activités de OXFAM GP et du SGP est prévu pour durer trois ans.

Ces partenariats créeront une synergie intéressante entre les interventions de ces différentes institutions et celles du SGP, tant dans le Nord Est que dans autres zones de Haïti.

## **2. Niche du SGP en Haïti**

### **2.1 Les conventions au niveau international et les outils de planification au niveau national**

Afin d'asseoir sa politique environnementale, l'Etat haïtien, avec l'appui de la Coopération internationale, a mis au point plusieurs initiatives en rapport à la gestion de l'environnement y compris la réalisation de divers programmes et projets de renforcement institutionnel. Il convient de citer, notamment :

#### *Les Conventions et Protocoles internationaux*

Le pays est engagé dans la mise en œuvre d'une série de conventions et de Protocoles internationaux, cités auparavant, dont les conventions sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification ; la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal relatifs aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone ainsi qu'aux amendements de Londres, de Copenhague et de Montréal ; Convention de Ramsar ; le Protocole de Carthagène sur la Prévention des Risques Biotechnologiques et la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants.

#### *Le Plan d'action pour l'Environnement (PAE)*

Le PAE a été publié en 1999 et a pour but de contribuer à un développement durable par le biais de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement. Le plan dégage les principes directeurs et un cadre stratégique d'actions qui fixent sur quinze ans les enjeux à résoudre et les mesures à promouvoir par rapport à la dimension socio-économique de la dégradation de l'environnement et en particulier la lutte contre la pauvreté, l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles et la lutte contre la désertification. Il sert de référence et de guide pour toutes activités liées à la protection de l'environnement.

#### *Le Décret portant sur la gestion de l'Environnement et de Régulation de la Conduite des Citoyens et Citoyennes pour le Développement Durable*

Ce Décret adopté en Conseil des Ministres du gouvernement de transition et publié dans le Journal officiel Le Moniteur le 26 janvier 2006 est l'instrument légal de gestion de l'environnement qui définit la politique nationale de gestion environnementale. Il vise entre autres, à prévenir et anticiper les actions susceptibles d'avoir des effets immédiats ou futurs sur la qualité de l'environnement et organiser une surveillance étroite et permanente de la qualité de l'environnement et le contrôle de toute pollution, dégradation ou nuisance, ainsi que la mitigation de leurs effets négatifs sur l'environnement et la santé humaine.

### *Actions menées pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement*

Parmi les propositions de politiques publiques pour l'atteinte de l'objectif 7, citons : l'élaboration d'une politique de l'eau tenant compte de l'urbanisation et du degré de pauvreté ; la protection des systèmes de production des écosystèmes naturels et l'élaboration d'une stratégie de gestion des déchets urbains.

#### *Le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté (DNSCRP)*

Le DNSCRP définit la vision et les moyens à mettre à en œuvre pour sortir le pays de la spirale de la pauvreté et de la misère. Il précise qu'il «est illusoire de poursuivre une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté si les problèmes environnementaux ne sont pas inscrits dans une volonté politique réelle de l'État haïtien pour les résoudre.» Il se donne pour objectif global «d'améliorer la gestion de l'environnement en vue de contribuer à la croissance durable tout en assurant la sécurité économique et sociale des pauvres et la sécurité des écosystèmes qui supportent la vie». Il s'agira entre autres, d'améliorer la gouvernance environnementale, de réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande de bois, lutter contre la dégradation des terres et gérer durablement la biodiversité et faire de l'environnement un centre d'attraction pour les investissements et les opportunités d'affaires.

#### *Projet d'appui à la gestion de l'Environnement (PAGE)*

Le Projet intitulé « Programme d'Appui à la Gestion de l'Environnement » (PAGE) est un Projet d'appui technique du PNUD au gouvernement haïtien pour le renforcement institutionnel et le développement d'outils pour une gestion durable des ressources naturelles. Le PAGE se propose d'apporter des éléments de réponse à des questions fondamentales telles, les faiblesses institutionnelles en matière de gouvernance environnementale, le manque de coordination et de suivi de l'information sur l'environnement pour un plaidoyer effectif et la faible capacité de mobilisation de ressources pour le domaine.

#### *Evaluation des Besoins Post Désastres (PDNA)*

Suite au tremblement de terre du 12 janvier, la communauté internationale et le gouvernement haïtien s'attelèrent à la tâche de préparer une évaluation des besoins pour carrément procéder à la reconstruction d'Haïti. Dans le domaine de l'environnement, il est prévu entre autres de : renforcer le ministère de l'environnement en lui donnant les moyens légaux et techniques pour assumer pleinement ses responsabilités ; travailler sur les principaux bassins versants du pays en y accomplissant des activités de reforestation et par la mise en place de structures physiques pour contrôler le flux des eaux au niveau des rivières et des ravines dont les rives devront elles également être aménagées ; mener une politique qui, à moyen terme, verra la substitution du GPL au charbon de bois ; mettre l'accent sur la formation en gestion de l'environnement et des ressources naturelles ; agir sur les changements climatiques ; réaliser une bonne gestion globale des déchets et des eaux usées.

### **2.1.1 Principales actions réalisées dans les domaines focaux du FEM**

En réponse aux différentes atteintes à l'environnement, le Gouvernement Haïtien s'est également engagé dans un ensemble d'actions en faveur d'une gestion plus rationnelle de l'environnement. Ainsi, les paragraphes suivants font-ils brièvement état des principaux progrès nationaux liés aux domaines focaux du FEM.

## **Biodiversité**

Depuis la ratification du protocole sur la biodiversité, plusieurs initiatives ont été réalisées en vue de son application, dont ;

- ✚ Elaboration des communications nationales sur la biodiversité;
- ✚ Signature d'un protocole d'accord avec la République Dominicaine et Cuba pour la création d'un corridor biologique dont les activités sont présentement mises en œuvre
- ✚ Élaboration d'un document de projet pour l'établissement du système national des aires protégées (SNAP) en train d'être implémenté.
- ✚ Lancement du Processus pour la réalisation d'une étude sur la législation, les mécanismes pour la participation du public, les structures relatives à la biosécurité et la biotechnologie moderne.

## **Changements climatiques**

La Convention sur les Changements Climatiques a été signée en juin 1992 par l'Exécutif et ratifiée par le Parlement en août 1996. Plusieurs initiatives ont été mises en place depuis. Citons entre autres ;

- ✚ Existence du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques;
- ✚ Mise en œuvre du Plan National de Gestion des Risques et Désastres (P.N.G.R.D.) et mise en place de structures déconcentrées au niveau central, départemental et communal ;
- ✚ Réalisation d'un PDF-A du FEM pour un Projet de Taille Moyenne pour «l'Élimination des barrières pour la mise en place des conditions favorables au développement de micro systèmes hydroélectriques présentement en exécution.

## **Eaux Internationales**

Dans la dynamique de la mise en application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, des efforts sont faits en vue d'une utilisation rationnelle des écosystèmes marins. Signalons;

- ✚ Proclamation de certaines régions du pays comme aires marines protégées ;
- ✚ Promotion avec le concours de l'Association Nationale des Pêcheurs Haïtiens de mesures contre les pratiques de pêche jugées destructrices au profit de techniques plus rationnelles ;
- ✚ Planification de la réalisation d'un Projet Pilote de gestion des zones côtières et marines ;
- ✚ Exécution de projets conjoints avec la République Dominicaine pour une gestion durable du Fleuve transfrontalier de l'Artibonite, notamment les projets Artibonite bi national et ART (Articulation des Réseaux Territoriaux et Thématiques de coopération au développement humain).

## **Lutte contre la désertification et la sécheresse**

La mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse a conduit notamment à:

- ✚ Participation d'Haïti aux différentes conférences de Partie ;
- ✚ Validation du Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification;

- ✚ Consultation avec la République Dominicaine autour de l'élaboration du Programme d'Action Nationale pour la zone frontalière (partie dominicaine) ;
- ✚ Finalisation du processus d'élaboration du Plan d'Action PAN-CLD ;
- ✚ Mise en place du Comité Interinstitutionnel de Pilotage (CIP) chargé d'assurer la coordination des interventions en matière de gestion durable des terres ;
- ✚ Réalisation d'un Projet de taille moyenne pour le renforcement des capacités locales pour la gestion durable des terres.

### **Polluants Organiques Persistants (POPs)**

Haïti, en tant que signataire de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants bénéficie de l'aide du FEM devant lui permettre de respecter les engagements liés à l'application de cette Convention. Parmi les activités habilitantes réalisées à date, soulignons :

- ✚ Réalisation de séminaires d'entraînement organisés à l'intention d'Agents Environnementaux chargés de réaliser un inventaire national des Polluants Organiques Persistants (POPs);
- ✚ Préparation d'un rapport partiel sur les POPs ;
- ✚ Campagne de sensibilisation et d'éducation autour de la problématique des POPs y compris, distribution du document de la Convention de Stockholm, publication d'articles de journaux ;
- ✚ Création de la Direction Santé Environnementale au niveau du Ministère de l'Environnement

### **LISTES DES TRAITES MULTILATERAUX SUR L'ENVIRONNEMENT**

<i>Traités multilatéraux sur l'Environnement</i>	<i>Situation des Conventions</i>
<b>1) Convention-Cadre sur les changements Climatiques (CCCC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Signée par le Gouvernement le 13 juin 1992</b></li> </ul> <p><b>1.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ratifié par le Parlement, le 25 septembre 1996</b></li> </ul>
<b>2) Convention-Cadre sur la Diversité Biologique (CCDB)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Signature : Juin 1992</b></li> </ul> <p><b>2.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ratification : Aout 1996</b></li> </ul> <p><b>3.</b></p>
<b>3) Convention de Lutte sur la Désertification (CLD)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La CLD a été signée par le Gouvernement le 15 octobre 1994 et ratifiée par le parlement le 25 septembre 1996.</b></li> </ul>
<b>4) Protocole de Montréal sur les Substances Appauvrissant la Couche d'Ozone</b>	



<p><b>5) Protocole de Kyoto relatif à la Convention sur les Changements Climatiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Haïti a simplement adhéré en juillet 2005 au Protocole de Kyoto</i></li> <li>• <i>Le protocole de Kyoto est en vigueur jusqu'à la fin de 2012</i></li> </ul>
<p><b>6) Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPS)</b></p>	<p>4.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Signature : oui</i></li> </ul> <p>5.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Adhésion : oui</i></li> </ul>
<p><b>7) Protocole de Cartagena sur la Biosécurité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Signature : oui</i></li> <li>• <i>Adhésion : Oui</i></li> <li>• <i>Ratification : Oui</i></li> </ul>
<p><b>8) NCSA</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Signature : Oui</i></li> <li>• <i>Adhésion : Oui</i></li> </ul>

## **2.2 Mise en œuvre des priorités nationales par les organisations de la société civile en conformité avec les priorités stratégiques de GEF-5**

Au cours de la mise en œuvre de OP 5, SGP Haïti continuera de concentrer ses activités dans des zones géographiques bien spécifiques finançant des activités respectant les thématiques adoptées par le Programme de Micro Financements. Le focus géographique n'exclut toutefois pas des zones d'intérêt, telles par exemple les aires protégées, les principales zones encore forestières du pays qui méritent une attention particulière.

Il sera recherché une synergie avec différentes interventions qui se font dans d'autres régions du pays, particulièrement le Plateau Central et l'Artibonite. Des partenariats continueront à se créer pour profiter au maximum de la sommation des avantages comparatifs générés par d'autres projets qui ne sont pas des projets SGP. Le SGP se donnera pour tâche d'identifier les différentes organisations de la société civile impliquées dans des actions de protection de l'environnement au niveau des zones géographiques d'intervention du SGP. Des partenariats seront développés avec ceux-ci moyennant leur respect des priorités retenus par le gouvernement haïtien et des domaines focaux du SGP : biodiversité, changements climatiques, dégradation des sols, polluants organiques persistants (POPs) et eaux internationales.

Au niveau des priorités du gouvernement, particulièrement le Ministère de l'Environnement, telles que retenues au niveau des documents DNSCRP et PDNA et politique générale, il s'agit de mentionner : la conservation de la diversité biologique, la lutte contre les changements climatiques, la lutte contre la désertification, une bonne gestion des principaux bassins versants du pays, la gestion des déchets et l'assainissement, la gestion des risques et catastrophes naturels, la gestion des eaux internationales et les écosystèmes marins et côtiers.

Les efforts seront déployés pour :

- ✚ Rentabiliser les acquis et le capital d'expériences par des partenaires éventuels
- ✚ Travailler avec ces partenaires éventuels sur les domaines focaux du GEF classés comme étant les plus importants et à travers lesquels on peut prévoir un impact aussi minime soit-il sur l'environnement mondial

### **2.3 Présentation géographique des interventions de SGP Haïti pour OP 5**

SGP Haïti continuera de mener des activités de consolidation de ses présentes activités dans le département du Nord Est du pays. Parallèlement, des partenariats seront recherchés avec d'autres interventions menées dans le pays le long de la frontière haïtiano dominicaine au niveau des interventions du projet Frontera Verde et de celles de la mise en œuvre du corridor biologique, deux projets du gouvernement haïtien menés conjointement avec la République Dominicaine. Le projet bi national Artibonito représentera un partenaire idéal pour le SGP. Mené également conjointement avec la République Dominicaine, le SGP bénéficiera énormément des opportunités qui seront créées par ce projet. A ce niveau, des discussions seront entamées avec PPS Rep Dom pour finalement concrétiser la possibilité que ces deux représentations du SGP travaillent conjointement sur la frontière haïtiano dominicaine, ce qui était recherché depuis la reprise des activités du SGP dans le Nord Est de Haïti au dernier trimestre de l'année 2008. Des possibilités de synergie seront également recherchées avec le projet Articulations des Réseaux Territoriaux et thématiques de coopération et de développement humain (ART), qui interviendra également le long de la frontière au niveau des communes de Capotille et de Carice. Il en sera de même avec les activités du SNAP.

De même, le SGP s'évertuera à identifier les partenariats possibles avec des organisations de la société civile et des ONGs intervenant dans les zones forestières et les aires protégées du pays particulièrement : Pic Macaya, Forêt des Pins, Parc la Visite, Citadelle La Ferrière et à supporter leurs activités, sans exclure la possibilité d'intervenir dans d'autres zones protégées ou à protéger du pays en y établissant des partenariats. Il est en même temps souhaitable que les actions du SGP soient orientées dans des zones et régions concernées directement ou indirectement par les domaines focaux du FEM.

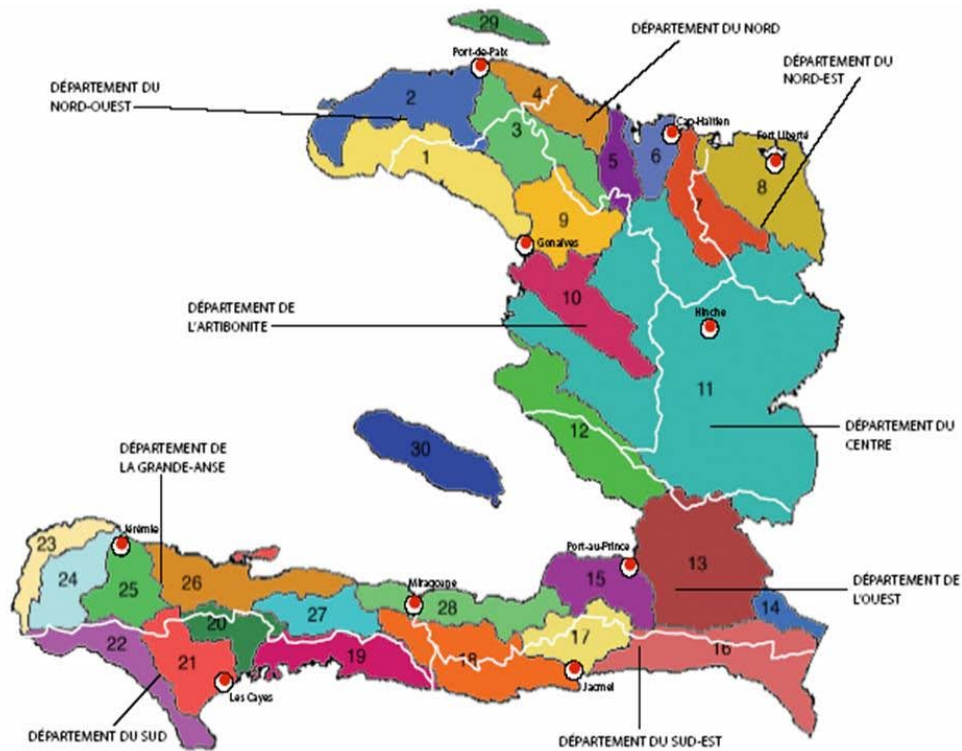
De plus, en dépit du focus géographique des activités du SGP dans le Nord Est, le Plateau Central et l'Artibonite, d'autres zones d'intervention seront d'intérêt pour le SGP : milieux ruraux où vivent des populations défavorisées et des communautés isolées ; le littoral, les écosystèmes marins et d'eau douce ; à part les parcs nationaux, les zones d'importances écologiques en général telles les réserves naturelles ; les endroits à fort potentiel touristique ; les écosystèmes montagneux fragiles et autres zones vulnérables ; les zones ayant des liens avec les domaines focaux du GEF en cours d'exécution dans le pays.



Carte d'Haïti



Frontière Haïtiano Dominicaine (partie haïtienne à gauche sur la photo)



Zones non exclusives d'intervention de SGP Haïti pendant la mise en œuvre de OP5 : 10 et 11, Départements du Centre et de l'Artibonite/ 17, 18, 20, 21, Départements du Sud et du Sud Est/ 8, Département du Nord Est/ 13 et 15, Département de l'Ouest/ la Frontière haïtienne dominicaine, de Pepillo Salsedo/ Baie de Mancenille à Pedernales.



L'aire du projet bi-national Artibonite dans les Départements du Centre et de l'Artibonite



*Une vue du Parc de La Citadelle, classée patrimoine mondial de l'UNESCO*

## 2.4 Niche agro écologique en relation avec les priorités environnementales nationales

OP5 project objectives	Priorités Nationales	Niche
<u>Objectif Immédiat n°1 du SGP en OP5:</u> Améliorer la durabilité des aires protégées et des aires de conservation autochtones et communautaires par le biais d'actions communautaires	Actions de conservation des zones de biodiversité sous la pression humaine croissante et la menace imminente de dégradation tant au niveau terrestre que marin	Encourager les actions locales génératrices de revenus qui contribuent à améliorer la durabilité des zones tampons des aires naturelles protégées, les zones de conservation de leurs moyens de subsistance
<u>Objectif Immédiat n°2 du SGP en OP5:</u> Intégrer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable dans les systèmes de production des paysages, des aires marines et autres secteurs à travers des initiatives et actions communautaires	Conservation des écosystèmes menacés par l'exploitation forestière ; mise en œuvre de projets de conservation et de développement intégrés autour des aires protégées ou des zones tampons des zones biologiques importantes	Encourager des actions locales génératrices de revenus qui contribuent à la protection et la restauration des écosystèmes d'importance pour la biodiversité nationale et globale
<u>Objectif Immédiat n°3 du SGP en OP5:</u> Promouvoir la démonstration, le développement et le transfert des technologies à faible émission de carbone au niveau communautaire	Mise en œuvre de projets démonstratifs sur l'utilisation de l'énergie solaire, énergie hydro-électrique et de projets démonstratifs d'utilisation du biogaz	Encourager les actions qui promeuvent l'introduction d'activités d'énergie renouvelable et des technologies très faibles en émissions de carbone et qui contribuent à la diminution des émissions

		de gaz à effet de serre  Encourager au niveau communautaire et des familles des actions qui les portent à utiliser rationnellement le bois de feu et autres ressources naturelles qu'ils utilisent pour la cuisson de leurs aliments
<u>Objectif Immédiat n°4 du SGP en OP5:</u> Promouvoir et soutenir l'efficacité énergétique, le transport écologiquement durable à l'échelle communautaire	Identification des possibilités d'installation de petites installations hydro électriques et la promotion de l'utilisation de réchauds améliorés	Intéresser les communautés à chercher à trouver le support pour l'installation de petites unités hydro électriques là où cette possibilité existe
<u>Objectif Immédiat n°5 du SGP en OP5:</u> Soutenir la conservation et la valorisation des stocks de carbone par une gestion durable et la mise à l'épreuve du climat de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie	Actions permettant de réduire ou d'éviter les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de la gestion de l'utilisation des sols, des changements d'affectation des terres et de la foresterie (activités dites LULUCF ou « management of Land Use, Land-Use Change and Forestry »).	Encourager la mise en œuvre au niveau communautaire d'actions faisant la promotion de l'utilisation des sols en y appliquant des pratiques durables par l'établissement de systèmes d'agroforesterie et d'autres actions qui contribuent à une gestion intégrale des parcelles
<u>Objectif Immédiat n°6 du SGP en OP5:</u> Maintenir ou améliorer le flux des services environnementaux des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers afin d'assurer les moyens de subsistance des communautés locales	Agroforesterie pour la gestion intégrée des ressources naturelles dans les systèmes combinant agriculture et élevage.  Réduction de la vulnérabilité des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers au changement climatique et aux autres effets induits par l'action de l'homme	Développement d'initiatives agricoles SMART planifiées en fonction de critères qui favorisent la durabilité des activités mises en œuvre
<u>Objectif Immédiat n°7 du SGP en OP5:</u> Réduire au niveau communautaire les pressions en termes d'utilisations concurrentes des terres (dans les paysages au sens large)	Approche intégrée pour la fertilité des sols et la gestion de l'eau  Actions et pratiques améliorées au niveau communautaire, pour des impacts négatifs réduits à la frontière de la gestion de l'utilisation des terres de l'agro-écosystème et des écosystèmes forestiers  Mise en place de lacs collinaires	Mise en œuvre, au niveau des communautés vivant au niveau des zones de conservation, des zones humides ; d'activités qui contribuent à la conservation et la gestion durable de leurs moyens de subsistance parallèlement au suivi de ces zones.
<u>Objectif Immédiat n°8 du SGP en OP5:</u> Appuyer la gestion des masses d'eau transfrontalières par des initiatives à base communautaire	Activités de mise en place d'interventions de reforestation de bassins versants	Encourager au niveau des communautés des activités de préservation et de régénération des

		végétaux disponibles dans leur proximité depuis la crête des montagnes, jusqu'à la mer
<u>Objectif Immédiat n°9 du SGP en OP5:</u> Promouvoir et soutenir la mise à l'écart des polluants organiques persistants et des produits chimiques de préoccupation mondiale au niveau communautaire	<p>Promotion de l'utilisation d'engrais organiques (compost et autres)</p> <p>Gestion des déchets ménagers dans certaines villes du pays (Fort-Liberté et Trou du Nord)</p> <p>Recyclage de certains déchets non organiques</p>	.Encourager la mise sur pied de parcelles utilisant des fertilisant organiques comme modèles à suivre par les communautés.
<u>Objectif Immédiat n°10 du SGP en OP5:</u> Améliorer et renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (en particulier les organisations communautaires et celles des peuples autochtones) pour les amener à s'engager dans des processus consultatifs, à appliquer la gestion des connaissances pour assurer des flux adéquats d'information, appliquer les directives des conventions, suivre et évaluer les impacts environnementaux et les tendances	<p>Actions de renforcement de capacités dans la création des micro projets socio communautaires</p> <p>Projets pilotes de renforcement des capacités au niveau d'activités d'éducation relative à l'environnement (ERE)</p>	Promotion d'échanges d'expériences entre les communautés
<u>Résultats Transversaux:</u> Réduction de la pauvreté, amélioration des moyens de subsistance et le genre	<p>Actions de lutte contre la pauvreté en synergie avec les programmes finançant les activités génératrices de revenus pour les populations autochtones et les personnes marginalisées (personnes handicapées, personnes vivants avec le VIH, les femmes)</p> <p>Financement priorisé de projets présentés par des associations de femmes</p> <p>Création d'emplois</p>	Identification d'associations de femmes qui mèneront des activités susceptibles d'adresser la problématique posée par les objectifs transversaux

### **3. Développement des capacités, réduction de la pauvreté et prise en compte du genre**

SGP Haïti s'attellera à renforcer les capacités techniques et organisationnelles des organisations avec lesquelles il travaille aujourd'hui. Cet appui technique sera également apporté à tout nouveau bénéficiaire de financement du SGP. En effet, la durabilité des activités ne pourra être atteinte que si les organisations utilisent les facilités mises à leur disposition par le SGP pour se renforcer, comprendre véritablement les enjeux d'une bonne protection de leur environnement immédiat et changer de comportement face aux problèmes environnementaux auxquels leur zone d'habitat est confronté.

Cet appui technique bénéficiera d'organisations d'ateliers de réflexion sur la problématique environnementale en général et de séances de formation sur les cinq thèmes retenus par le SGP. Un plan de formation sera élaboré en ce sens. De plus, les visites de suivi et d'évaluation qui seront réalisées permettront les réflexions avec les membres des organisations sur le niveau d'organisation et de prise en charge réelle de leurs activités, leur permettant ainsi d'améliorer leurs prestations.

Il est également envisagé de multiplier les visites d'échanges entre les membres des différents projets financés de manière à ce que les connaissances acquises au niveau de la mise en œuvre des projets soient partagées, évitant ainsi à chacun d'éviter les erreurs commises. Ceci favorisera la consolidation du réseau SGP dans le pays, en cours de mise en place.

Les réflexions autour de la problématique environnementale en Haïti avec nos partenaires aboutiront sur le constat que l'un des problèmes majeurs pour l'environnement haïtien réside dans le niveau d'extrême pauvreté de la population, obligée dès lors, d'agresser son milieu naturel pour en tirer des moyens de subsistance. Seront favorisés au cours de l'exécution de OP 5, les activités qui tout en ayant un impact sur l'environnement contribueront également à apporter des incitants économiques à la population diminuant les interventions agressives à l'environnement, à cause de besoins pressants et immédiats : maladies, funérailles, rentrée des classes etc.). Ceux-ci peuvent par exemple prendre la forme de production de denrées et cultures vivrières à cycle court (pois, maïs etc.) qui peuvent être vendues sur les marchés.

De même sera recherché le partenariat avec d'autres institutions ou organisations impliquées dans des activités de lutte contre la pauvreté qui incluraient un aspect protection de l'environnement dans leurs interventions. Il en sera de même avec des institutions finançant des activités génératrices de revenus. Partenariat s'entend à ce niveau financement et/ou co financement d'activités.

Le rôle des femmes au niveau des interventions est tout tracé. Elles seront de plus en plus impliquées dans des activités de transformation des produits tirés des projets en cours et de leur commercialisation. Non seulement participeront-elles activement aux travaux qui seront effectués dans le cadre des activités financées, un quota sera également fixé au niveau de toutes les organisations pour que la présence féminine soit renforcée, au fur et à mesure de la tenue d'élections, au niveau des Comités Directeurs des organisations qui devraient voir au



moins deux femmes en leur sein. De plus, les projets présentés par des associations de femmes seront privilégiés, naturellement, moyennant leur pertinence et leur correspondance à la vision du SGP et du gouvernement haïtien.

#### 4. Résultats indicateurs et activités attendus du programme national pour OP 5

Outcomes (Résultats attendus)	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
<u>Résultat 1.1 du SGP pour la Biodiversité:</u> Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, et réduction des impacts négatifs sur les ressources de la biodiversité dans et autour des aires protégées et des aires de conservation autochtones et communautaires	Au moins 500 hectares d'aires protégées (AP) gérés par au moins 10 communautés sont positivement influencés dans la préservation de la biodiversité de leur zone par l'appui du SGP	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	10 projets
<u>Résultat 2.1 du SGP pour la Biodiversité:</u> Amélioration au niveau communautaire de l'utilisation durable de la biodiversité dans les paysages de production / marins grâce aux initiatives communautaires, cadres normatifs et autres mécanismes du marché, y compris les normes environnementales reconnues qui tiennent compte de la biodiversité.	Au moins 250 hectares de secteurs de production terrestres ou marins appliquant des pratiques d'utilisation durable, conduisant, le cas échéant, à la certification par le biais de normes environnementales reconnues qui tiennent compte de la biodiversité (soutenu par le SGP)	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	8 projets
<u>Résultat 3.1 du SGP sur les Changements Climatiques:</u> technologies innovantes à faibles émissions de GES déployées avec succès et démontrées à l'échelle communautaire	Au moins 500 membres de différentes communautés cibles démontrant des capacités d'utilisation des technologies à faibles émissions de GES	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	6 projets
<u>Résultat 5.1 du SGP sur les Changements Climatiques:</u> L'utilisation durable des terres, le changement d'utilisation des terres, ainsi que les pratiques de gestion forestière et	Au moins 750 hectares de terres sous une meilleure utilisation des terres et de bonnes pratiques contre les changements climatiques	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	10 projets

celles contre les changements climatiques adoptées à l'échelon communautaire pour les systèmes d'utilisation des terres de type forestières ou non.			
<u>Résultat 6.1 du SGP sur la dégradation des terres:</u> Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, impacts négatifs réduits sur les écosystèmes agricoles et forestiers, démonstration faite de la capacité des services écosystémiques à maintenir la fonctionnalité des écosystèmes	500 Hectares de terres sous pratiques de gestion durable des forêts, ou gestion agricole et de l'eau	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	5 projets
<u>Résultat 7.1 du SGP sur la dégradation des terres:</u> Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques, et de réduire les impacts négatifs dans les frontières de l'utilisation des terres des agro-écosystèmes et écosystèmes forestiers (rural / urbain, agriculture / forêt)	Au moins 500 personnes de différentes communautés cibles ont adopté des pratiques de gestion durable des terres et des forêts	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	5 projets
<u>Résultat 9.1 du SGP sur les POPs et produits chimiques:</u> Amélioration des initiatives et actions communautaires visant à prévenir, réduire et éliminer les POP, les produits chimiques nocifs et d'autres polluants, gestion des sites contaminés de manière écologiquement rationnelle, et atténuation de la contamination de l'environnement	10 tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives  100 Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	2 Projets
<u>Résultat 10.1 du SGP sur le Développement des capacités:</u> La participation active du Comité National de Pilotage aux réunions de haut niveau dans les zones d'intervention du	Au moins 2 membres du Comité National de Pilotage participant aux réunions décisives du GEF au niveau régional	Rapport des participants	Identification des réunions régionales importantes du GEF  Voyage des deux membres du CNP pour participer à ces rencontres

GEF au niveau national			
<p><u>Résultat transversaux</u> : améliorer les moyens de subsistance à travers une augmentation des bénéfices locaux générés à partir des ressources environnementales et la prise en compte du genre dans des initiatives communautaires de préservation de l'environnement.</p>	<p>Tous les projets financés prennent en compte des incitatifs économiques au bénéfice direct des partenaires du SGP</p> <p>Dans au moins 75% des projets financés, il y a un équilibre du genre en termes de participants et de bénéficiaires ciblés</p> <p>Plusieurs projets sont gérés exclusivement par des associations de femmes.</p> <p>Dans au moins 75% des projets financés, au niveau des OCBs, au moins deux femmes font partie du Comité Directeur de l'association</p> <p>Une analyse socio-économique de tout le porte feuille du SGP est réalisée après la première année de mise en œuvre de OP 5</p>	<p>Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets</p>	<p>7 projets</p>

## 5. Plan de suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation des projets financés représentent deux activités extrêmement importantes pour garantir le plein succès des activités du SGP en Haïti. Le suivi permettra de juger de la pertinence de la mise en œuvre des activités planifiées. Il aidera à porter à temps les corrections et ajustements jugés nécessaires pour garantir le succès des activités. Il aidera également à identifier les bonnes pratiques utilisées et à les partager éventuellement avec d'autres partenaires. Les activités d'évaluation qui pourront parfois se faire à mi parcours, cependant absolument à la fin des activités du projet financé faciliteront la documentation et la dissémination des résultats obtenus et des leçons acquises, fussent-elles positives ou négatives. Leur partage permettra d'éviter les erreurs commises et en même temps les projets futurs identiques à ceux évalués répliqueront les bonnes pratiques retenues.

Le suivi des activités du SGP se fera à deux niveaux : celui des projets exécutés sur le terrain et celui du programme même SGP.

Au niveau du terrain, les activités de suivi se déroulent en trois étapes subséquentes : des activités d'évaluation avant le début du projet, des visites de terrain tout au cours de l'exécution des activités du projet et finalement, une visite d'évaluation à la fin des activités du projet.

### **5.1 Début du projet**

Avant le début de chaque projet, des visites d'évaluation seront réalisées au niveau de l'organisation demanderesse. Ceci doit permettre au CNP de mais également disposer d'informations pertinentes sur le projet au moment de son analyse pour approbation. Ces informations concerneront non seulement le projet lui-même qui sera exécuté mais également l'organisation elle-même, ses forces et ses faiblesses.

A ce moment seront dégagés les indicateurs de la situation de référence dans les domaines de l'environnement, de réduction de la pauvreté et de l'autonomisation à moyen terme des organisations bénéficiaires ; l'identification se fera également pour les indicateurs des résultats à court terme, des effets des activités à moyen terme ainsi que de l'impact à long terme de celles-ci sur la qualité de la vie de la population et sur la situation environnementale de la zone de mise en œuvre des activités du projet.

Un plan participatif de suivi du projet sera monté avant le démarrage de tout projet.

### **5.2 Mise en œuvre des activités du projet**

Chaque projet recevra des visites régulières de suivi, au moins chaque deux mois pendant sa mise en œuvre. Elles permettront de vérifier les rapports d'activités et financiers reçus. Parallèlement, les indicateurs établis au début du projet, le plan de travail préparé en ce même moment, la mise à jour de ces plans de travail, les résultats escomptés, les rapports des visites précédentes effectuées permettront de mesurer la qualité des interventions et d'apporter les correctifs éventuels nécessaires.

### **5.3 Evaluation à la fin de la mise en œuvre des activités du projet**

La visite d'évaluation finale sera réalisée à la fin de la mise en œuvre des activités du projet. Ses recommandations dégageront les pistes pour un suivi continu de l'organisation et des résultats obtenus de manière à garantir la durabilité des activités réalisées en cours d'exécution du projet. Les organisations partenaires du SGP continueront à faire partie du réseau SGP, même après la fin des activités de leur projet, et seront invitées à toute manifestation que le SGP organisera dans leur zone d'intervention et/ou à d'autres manifestations jugées pertinentes pour leur renforcement continu.

Toutes les activités de suivi et d'évaluation utiliseront les outils de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) pour obtenir des informations pertinentes.

Le tableau suivant présente la participation des parties prenantes à la conception des projets, le suivi de leur mise en œuvre, la préparation des divers rapports et l'évaluation des activités des projets.



Plan de Suivi et Evaluation à l'échelle des projets		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Suivi du projet de manière participative	Bénéficiaires	Pendant la durée du projet
Collecte des données de base	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Equipe du SGP CNP	Pendant la phase de conception du projet et la phase de formulation de la proposition de projet
Deux ou trois rapports d'étapes et de rapports financiers ( <i>en fonction du calendrier de décaissement convenu par les parties</i> )	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Equipe du SGP	A toute demande de décaissement de fonds
Plan de travail du projet	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Equipe du SGP	Pendant la durée du projet
Visite du site ciblé par la proposition de projet ( <i>si nécessaire / effectivité des coûts</i> )	Coordonnateur National, Equipe du SGP CNP	Avant l'approbation du projet, tel qu'approprié
Visite de suivi de la mise en œuvre du projet dans son site ( <i>si nécessaire / effectivité des coûts</i> )	Coordonnateur National, CNP	En moyenne, une visite par an, tel qu'approprié
Visite d'évaluation par le Coordonnateur National sur le site du projet ( <i>si nécessaire / effectivité des coûts</i> )	Coordonnateur National, Equipe du SGP et CNP	A la fin du projet, tel qu'approprié
Rapport final du projet	Bénéficiaires	Après la finalisation des activités du projet
Rapport d'Evaluation du projet ( <i>si nécessaire / effectivité des coûts</i> )	Autre partie	Après la finalisation des activités du projet
Préparation d'une description du projet qui sera incorporée dans la base de données globales des projets SGP	Coordonnateur National, Equipe du SGP	Au début du projet et tout au long de la mise en œuvre du projet
Collecte des données de base	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Equipe du SGP CNP	Pendant la phase de conception du projet et la phase de formulation de la proposition de projet
Deux ou trois rapports d'étapes et de rapports financiers ( <i>en fonction du calendrier de décaissement convenu par les parties</i> )	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Equipe du SGP	A toute demande de décaissement de fonds

#### 5.4 Stratégie de consolidation des résultats des projets au niveau de l'ensemble du porte feuille national

Parallèlement au suivi des projets sur le terrain, le programme national du SGP bénéficiera également de suivi, de revue et d'évaluation qui permettront de comprendre l'évolution du SGP en Haïti.

Le tableau suivant présente les activités de suivi évaluation, les parties responsables et la périodicité de réalisation de ces activités.

## Plan de Suivi & Evaluation au niveau du programme national

<b>Niveau du programme national SGP</b>		
<b>Activité de Suivi &amp; Evaluation</b>	<b>Parties Responsables</b>	<b>Périodicité</b>
Revue de la Stratégie du Programme	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National, CPMT	Dès le début de la 5 <sup>ème</sup> Phase Opérationnelle avec des révisions annuelles
Revue du Portefeuille Stratégique du Programme National	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National	Une fois pendant la durée de la 5 <sup>ème</sup> Phase Opérationnelle
Réunion du Comité National de Pilotage	Comité National de Pilotage, Coordonnateur National, PNUD	Au minimum 3 fois par an
Evaluation des Performances et Résultats du Coordonnateur National	Coordonnateur National, Comité National de Pilotage, PNUD, CPMT, UNOPS	Une fois par an
Revue du Programme National résultant du Rapport Annuel du Programme	Le Coordonnateur National le présente au CNP et au CPMT	Une fois par an
Rapports financiers	Coordonnateur National, /Assistant de Programme, UNOPS	De façon trimestrielle
Suivi général du SGP, administratif et financier	UNDP CO	Tout au cours de la mise en œuvre des activités
Audit financier du SGP	UNOPS/CPMT Consultant externe	Chaque deux ans
General programme monitoring du SGP	UNDP CO	Tout au cours de la mise en œuvre des activités

## 6. Plan de gestion de connaissance

La mise en œuvre des activités du SGP en Haïti générera une masse énorme d'informations qu'il sera nécessaire de gérer pour pouvoir les partager, tant avec nos partenaires bénéficiant de financements de projets qu'avec d'autres parties prenantes. La dissémination de ces informations aidera et SGP, et ses partenaires et d'autres parties prenantes à capitaliser sur celles-ci pour ne pas répéter les erreurs qui auraient été commises et utiliser les bonnes pratiques enregistrées pour garantir le succès d'activités futures. La mise en œuvre de OP 5 générera exactement le même type d'informations.

### 6.1 Documentation et capitalisation des leçons apprises et des bonnes pratiques

L'expérience du SGP dans le Nord Est durant ces deux dernières années a en effet généré un certain nombre de leçons susceptibles d'aider à la mise en œuvre d'activités similaires au niveau d'autres programmes, projets ou activités dans le pays. Ces leçons ont été à la fois positives et négatives. Il sera absolument intéressant que ces leçons positives ou négatives soient collectées, analysées, partagées, divulguées permettant ainsi de les capitaliser à partir de conclusions pertinentes tant pour l'amélioration des prestations du SGP que pour

l'appropriation et la reproduction éventuelle des meilleures pratiques identifiées au niveau des projets du SGP dans d'autres zones du pays.

Les leçons apprises et des meilleures pratiques seront identifiées à travers l'organisation annuelle d'ateliers de partage et de réflexion des parties prenantes avec les bénéficiaires de projets des années précédentes, terminés ou en cours d'exécution, analysant les forces et les faiblesses de la mise en œuvre des activités de leur projet. Les meilleures pratiques seront à ce moment vulgarisées tout en attirant l'attention sur les écueils à éviter. De même seront réalisées des études de cas à partir des résultats obtenus par les projets. Seront également organisées des visites de terrain des projets financés au bénéfice d'organisations ou d'institutions impliquées dans des activités de protection de l'environnement et/ou finançant des projets liés à la protection de l'environnement.

La mise en place d'un site internet propre à SGP Haïti sera d'une grande importance pour informer sur les réalisations du SGP. Y seront téléchargés, les rapports périodiques, les rapports de suivi, les documents d'évaluation des projets, bref tous types d'informations qui pourront montrer le SGP et ses activités en Haïti. A défaut, le site du PNUD pourrait être utilisé à cette fin. De même, un bulletin d'information publié trois fois par année sera préparé et distribué à différentes audiences dont les COBs, les décideurs politiques tant au niveau local que national et régional, le secteur privé des affaires, les financeurs potentiels etc.

## **6.2 Utilisation des connaissances acquises pour informer et influencer les politiques**

Les différents rapports à produire par les projets et le programme fourniront, au-delà de l'information brute, les connaissances nécessaires pour la documentation et la dissémination des résultats et des leçons apprises, à partir de l'analyse des indicateurs.

Pour une communication efficace des connaissances tirées de la mise en œuvre des projets, les activités suivantes étapes définies dans le "Cadre Stratégique" seront celles retenues :

- l'identification, la documentation systématique des leçons apprises et des meilleures pratiques ;
- la préparation d'études de cas, de rapports périodiques et de rapports de suivi - évaluation sur les projets ;

L'institutionnalisation de la documentation des leçons et expériences acquises sera systématisée. La diffusion de ces documents auprès des parties prenantes du GEF SGP et auprès du gouvernement sera faite de manière systématique de manière à multiplier l'impact des projets et des ressources financières limitées. De même, le partage de ces expériences par des visites de projets, ateliers, documentation écrite et audiovisuelle rendra possible la transposition des projets.

Un rôle essentiel sera joué par UNDP CO et le NSC qui appuieront le SGP dans ses démarches auprès du gouvernement haïtien.



### **6.3 Réplication et extension des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le SGP**

La stratégie de gestion des connaissances devra permettre :

- aux communautés bénéficiaires de projets SGP d'être en relation avec d'autres partenaires et parties prenantes pour une réplication des meilleurs résultats et une amplification des impacts, ceci par la mise à la disposition de la communauté des bailleurs de fonds des résultats et impacts des projets financés. Par ailleurs, les informations sur d'autres opportunités et guichets de financements seront mises à la disposition des bénéficiaires des micro financements du SGP ;
- au programme de pouvoir fournir des informations nécessaires aux promoteurs de projets, de soutenir d'autres programmes dans la mise en œuvre de projets similaires, et de contribuer à l'atteinte de l'impact global du GEF SGP au niveau mondial.

## **7. Plan de Mobilisation des Ressources**

Au niveau de la mobilisation des ressources, le SGP devra bénéficier d'un appui sans faille du Comité National de Pilotage. Il s'avère évident que certains des projets nécessiteront davantage que les 50000 dollars plafond du SGP pour pouvoir se réaliser. Le co financement sera absolument important et sa recherche devra être une priorité pour le SGP en Haïti. De plus, au cas où le Fonds TRAC du PNUD ne seraient pas disponibles, il faudra trouver le financement nécessaire pour supporter la majeure partie des dépenses administratives du SGP.

Au niveau de la mobilisation des ressources, nous considérerons trois aspects : la durabilité du SGP, le développement des synergies, l'intérêt et le support du gouvernement et des partenariats fermes avec les bailleurs de fonds.

### **7.1 Plan de durabilité du SGP**

Les ressources pour le cofinancement des projets viendront essentiellement de la contribution des bénéficiaires au niveau des projets (en nature et en espèces) et la mobilisation des ressources TRAC du PNUD/Gouvernement (niveau programme). Le SGP pourra aussi mobiliser des ressources en tant qu'agence de réalisation/prestation pour la mise en œuvre de la composante « subventions » des initiatives communautaires (liées ou non aux thématiques du GEF) pour le compte des projets ou de programmes des agences des Nations Unies, d'autres partenaires au développement ou du gouvernement. Pour la réalisation de tels projets communautaires le SGP pourra recevoir une partie des coûts de gestion administrative qui couvriront alors une partie des dépenses administratives du SGP.

La mobilisation des ressources du secteur privé dans le cadre de partenariat secteurs public et privé va être explorée, notamment par la mise en œuvre d'une stratégie de communication en direction du secteur privé sur les résultats et autres acquis du SGP Avec l'appui des membres du Comité National de Pilotage (CNP), il sera envisagé l'établissement d'un partenariat de type « secteur public/secteur privé » notamment dans la gestion des déchets et effluents chimiques des industries agro- alimentaires et textiles ceci en partenariat avec les collectivités locales décentralisées. De même seront visées les compagnies de

téléphonie cellulaire qui pourraient devenir des partenaires idéaux pour le co financement d'activités.

## **7.2 Plan de développement des synergies**

Il sera absolument important de développer des synergies entre les activités du gouvernement et celles du SGP. Il en sera de même pour les donateurs finançant des projets en Haïti. Ces synergies devront permettre la facilitation de co financement de projets avec, soit le gouvernement haïtien, soit les bailleurs de fonds. Ces synergies pourront s'obtenir en intéressant les donateurs

## **7.3 Stratégie pour assurer l'intérêt et le soutien du gouvernement :**

- Utiliser les représentants du gouvernement qui feront partie du Comité National de Pilotage comme "points focaux" du SGP auprès de leurs ministères respectifs ; il faudra solliciter des Ministères de l'Agriculture et de la Planification et de la Coopération Externe qu'ils délèguent chacun un représentant au CNP, tout en veillant que les autres secteurs soient majoritaires au sein du CNP

- Partager avec les officiels la Stratégie de pays adoptée par le Comité National de Pilotage, les rapports annuels, les fiches techniques des projets financés en cours ou dont les activités ont pris fin ;

- Inviter des officiels du gouvernement à présider des cérémonies de lancement de nouveaux projets SGP ; établir de bonnes relations entre SGP et les ministères de l'Environnement, de la Planification et de la Coopération Externe, de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, des Travaux Publics, Transports et Communications et leur présenter les résultats du SGP;

- Développer au sein des organisations dont les projets sont financés des leaders qui seront à même de présenter eux-mêmes le SGP et leurs activités par devant quelque soit l'audience ;

- Participer activement aux initiatives du gouvernement relatives aux domaines du GEF ou non pour y exposer l'expérience du SGP.

## **7.4 Promotion du programme SGP auprès des donateurs:**

Les donateurs sont en principe regroupés au sein du groupe informel des bailleurs de fonds. Avec l'appui du PNUD, la stratégie envisagée consistera à:

- présenter la Stratégie pour OP5 au niveau de réunions de ce groupe;
- faire visiter des projets réussis aux membres de ce groupe, notamment dans le domaine des moyens d'existence durable ;
- présenter le SGP aux opérateurs économiques en général qui s'intéressent à la protection de l'environnement.

Il pourrait être envisagé la nécessité d'inviter au moins un de ces bailleurs (Banque Mondiale, FAO) à faire partie du Comité National de Pilotage.



## **ANNEXES**

**Les annexes II, III et IV sont repris du cadre stratégique préparé pour OP 4.**

## **Annexe I : Indicateurs au niveau des projets pour OP5**

Les éléments suivants représentent le noyau d'indicateurs au niveau des projets pour les OP5 :

### **Biodiversité (BD)**

- Hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) influencés
- Hectares d'aires protégées influencés
- Hectares d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée
- Hectares de zones de production terrestres/ marines appliquant des pratiques d'utilisation durable
- Valeur totale de la biodiversité en termes de produits/services produits par les écosystèmes (équivalent en dollars américains)

### **Changement Climatique (CC)**

- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone :
  - Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (*bien vouloir spécifier*) ;
  - Pratiques de transport écologiquement durable (*bien vouloir spécifier*) ;
  - Mesures promouvant l'efficacité énergétique (*bien vouloir spécifier*) ;
  - Autres (*bien vouloir spécifier*).
- Nombre de membres de la communauté démontrant ou déployant des technologies à faible émissions de GES ;
- Valeur totale des services énergétiques, technologiques et de transport fournis (équivalent en dollars américains) ;
- Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ;
- Tonnes de CO2 dont l'émission a été évitée grâce à de meilleures pratiques d'utilisation des terres et aux techniques améliorées contre les changements climatiques.

### **Dégradation des Sols (LD) & Gestion Durable des Forêts (SFM)**

- Hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ;
- Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées ;
- Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière.

### **Eaux Internationales (IW)**

- Hectares de rivière /bassins lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des PAS ;
- Hectares de zones marines / côtières ou des zones de pêche gérée durablement ;
- Tonnes de pollution d'origine tellurique évitées.

### **Polluants Organiques Persistants (POPs)**

- Tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives ;
- Kilogrammes de pesticides obsolètes éliminés de façon appropriée ;
- Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée.

### **Influence des politiques, Développement des capacités & Innovations (tous les domaines d'intervention)**

- Nombre de systèmes communautaires de surveillance environnementale démontrés

*bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)*

- Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des conventions de Rio

*bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)*

- Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées

*bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)*

- Nombre de politiques locales ou régionales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)

*bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)*

- Nombre de politiques nationales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)

*bien vouloir spécifier (1 exemple pour chacun)*

### **Moyens de subsistance et développement durable (tous les projets)**

- Nombre de membres de la communauté participant (désagrégés par sexe) \* obligatoire pour tous les projets ;
- Nombre de jours de réduction de la période de pénurie alimentaire ;
- Nombre de jours augmenté pour les élèves allant à l'école ;
- Nombre de ménages ayant accès à l'eau potable ;
- Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent en dollars américains).

### **Autonomisation/Capacitation (tous les projets)**

- Nombre d'ONG / OCB formées ou légalisées ;
- Nombre de personnes des peuples autochtones directement prises en charge ;
- Nombre de projets dirigés par les femmes directement pris en charge ;

### **Nombre de normes de qualité / labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place**

## **Annexe II : Quelques idées de projets**

Parmi les idées de projets qui peuvent être présentées, nous pouvons retenir

### **CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

1. Gestion conjointe des aires protégées et des réserves de ressources naturelles
2. Génération de revenus à travers des activités d'écotourisme dans les écosystèmes de montagnes et de plaines
3. Protection de la biodiversité par des activités de production organique de denrées pérennes (café et cacao)
4. Gestion durable des écosystèmes forestiers par les communautés
5. Conservation des écosystèmes où vivent des espèces natives et endémiques
6. Apiculture avec emphase sur la conservation des aires boisées
7. Systèmes traditionnels de production pérenne dans les zones de montagnes
8. Etablissement de corridors biologiques communautaires pour l'interconnexion d'écosystèmes
9. Gestion intégrée des écosystèmes marins, côtiers et humides au niveau communautaire
10. Appui à la recherche participative et appliquée dans les domaines de conservation

### **CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

1. Fourniture de sources d'énergies renouvelables pour l'électrification (microcentrales hydro électriques, énergie solaire et éolienne)
2. Développement de sources de biocombustibles
3. Etablissement de réservoirs de contrôle de dioxyde de carbone à travers la conservation et la restauration de bosquets
4. Modalités de transport durable qui diminuent l'utilisation de combustibles fossiles en utilisant des sources de combustibles renouvelables

### **GESTION DURABLE DES TERRES**

1. Restauration de la couverture forestière dans les zones fragiles pour éviter la dégradation

des terres

2. Fourniture de fontaines d'eau pour la consommation humaine et animale dans les zones sèches
3. Etablissement de petites unités de production écologique qui réduisent la dégradation des sols
4. Production durable des sols et de la biodiversité dans les zones de montagnes par la mise en place des activités ci-dessous :
  - a) Diversification de la production agricole (fruitiers, forestiers, cultures semi-pérennes)
  - b) Systèmes de production sous irrigation
  - c) Systèmes agro forestiers durables
5. Restauration et gestion de bassins versants importants pour la conservation des terres et contre leur dégradation
6. Modèle d'élevage à petite échelle qui réduit la dégradation des terres

## **PROTECTION DES EAUX INTERNATIONALES**

1. Réduction des sources de contamination au niveau des points d'eau concomitants à la frontière avec la République Dominicaine
2. Récupération de la couverture forestière dans la partie moyenne et haute des bassins versants hydrographiques dans la zone frontalière
3. Réduction de la pollution par la bonne gestion des contenants plastiques

## **POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS**

1. Elimination/réduction des sources de POPs à travers la production organique et écologique
2. Elaboration et diffusion de substituts aux POPs
3. Bonne gestion des détritits.



### **Annexe III. Critères qui seront tenus en compte pour le financement des projets**

1. Les actions doivent se concentrer sur une ou plusieurs actions concrètes dont l'impact peut être mesuré sitôt les activités du projet terminées
2. Il faut exprimer de manière claire et précise comment les activités du projet vont contribuer à la protection de l'environnement global
3. Les activités du projet doivent contribuer à la sensibilisation de la population sur la problématique environnementale globale moyennant la capacitation et l'inter échange d'expérience
4. Le projet doit avoir un impact sur le niveau de vie de la population et contribuer à la réduction de la pauvreté des communautés impliquées, moyennant la gestion adéquate des ressources environnementales locales
5. Toute innovation technologique doit être envisagée dans le cadre des projets
6. Les activités du projet doivent pouvoir être répliquées dans d'autres communautés
7. S'il s'agit d'une activité productrice à caractère économique, la faisabilité du projet doit être démontrée à travers un plan de gestion et des prévisions de revenus ainsi que par l'existence d'un marché
8. La participation pleine et entière de toute la communauté dans toutes les phases de réalisation des activités du projet doit être promue (identification de l'idée de projet, élaboration du projet, son exécution, son suivi et son évaluation)
9. L'organisation sollicitrice doit pouvoir disposer des compétences l'habilitant à bien réaliser les activités du projet. Si cette compétence n'existe pas, les responsables du projet peuvent bénéficier de l'assistance technique et/ou administrative pour mener à bien les activités du projet
10. La perspective "genre" doit être tenue en compte dans toutes les phases du projet de manière à rechercher une parité de participation des hommes et des femmes, des anciens, des jeunes et des enfants
11. L'organisation sollicitrice doit être physiquement présente dans la zone d'intervention des activités du projet
12. Le montant sollicité ne doit pas excéder 50000 dollars américains
13. Il est souhaitable qu'il existe une contrepartie égale ou supérieure au montant sollicité qui peut être en nature.

14. La réalisation des activités du projet ne devrait pas excéder deux années
15. Seulement une proposition sera acceptée pour financement par organisation communautaire à la base. Les ONG cependant peuvent fournir l'assistance technique à plus d'un groupe si elles ont la capacité technique pour ce faire.

## **Annexe IV : Normes générales de fonctionnement du Comité National de Pilotage (CNP)**

### **I- FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE**

1. La composition et le mode de fonctionnement du CNP du PMF sont établis en fonction des sections respectives des Directives Opérationnelles en vigueur au niveau du Fonds Mondial pour l'Environnement et le Programme de Micro Financement du PNUD

2. Les principales fonctions et attributions du CNP incluent le suivant:

- a) Participer dans la préparation et la révision périodique de la Stratégie de Pays
- b) Assumer, conjointement avec le Coordonnateur du PMF, la responsabilité de la révision du Plan de Travail biennuel
- c) Réviser et approuver les propositions de projets soumis au PMF par les Organisations Non Gouvernementales et les Organisations Communautaires à la Base, en accord avec les critères et procédures établis.

3. Les membres du CNP participent activement aux visites de terrain, au monitoring et à l'évaluation des projets présentés au PMF; ils fournissent éventuellement une assistance technique et d'assainissement aux projets PMF et aux ONG/OCB qui les présentent et/ou qui les gèrent

4. Le CNP peut considérer la nécessité de réviser les critères de sélection des projets en se basant sur la stratégie établie au niveau du programme de pays en vue d'aider à prendre les décisions de manière à s'assurer d'une consistance additionnelle dans la sélection des projets présentés

5. Les membres du CNP ont pour obligation de servir d'agents de vulgarisation des activités du Programme de Micro Financement auprès du réseau dont font partie les institutions qu'ils représentent au sein du comité.

## **II- DUREE DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE**

Les membres du CNP représentent les institutions composant le comité pour une durée de deux années; le mandat de chacun des membres ne devrait pas dépasser quatre années, soit deux mandats.

En cas d'empêchement lors de réunions, ces membres ont le droit de se faire remplacer par quelqu'un de leur choix, faisant partie de la même institution qu'ils représentent.

6. Les membres du CNP y participent de manière bénévole, sans compensation financière. Cependant tout déplacement sur le terrain est soumis au traitement en vigueur au PNUD pour toutes activités hors de Port-au-Prince ou de son lieu de résidence qui nécessitent le paiement de viatiques.

7. Le CNP est formé de neuf membres au moins et de treize au plus. Ils représentent les institutions et organisations suivantes:

- a) L'Université d'Etat d'Haïti
- b) Le Programme des Nations Unies pour le Développement
- c) Le fonds pour l'Environnement Mondial à travers son point focal en Haïti
- d) Le Fonds d'Assistance Economique et Social
- e) L'Université Quisqueya, une Université privée
- f) L'Association Nationale des Médias Haïtiens (ANMH)
- g) Le Comité Interministériel de Pilotage

- h) OXFAM Québec
  - i) La Fondation Haïtienne de l'Environnement
  - j) Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
  - k) Le Ministère de l'Agriculture
- et éventuellement seront invités à faire partie du CNP
- l) La Banque Mondiale
  - m) OXFAM UK

8. Le PNUD est représenté au sein du CNP par l'Assistant Représentant Résident de l'Unité de l'Environnement du PNUD

9. Le Coordonnateur National participe d'office au CNP; il prend part aux délibérations cependant sans droit de vote lors de l'analyse des projets.

### **III- REUNIONS ET REGLEMENTS DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE**

11. Le CNP se réunit au moins une fois par trimestre pour réviser et approuver ou rejeter les propositions de projets présentés au Coordonnateur National ainsi que pour d'autres activités qui tombent dans le cadre de ses termes de référence; des réunions spéciales ou d'urgence peuvent être convoquées par le Coordonnateur ou le CNP lui-même chaque fois que ceci s'avérera nécessaire

12. Le CNP choisira de préférence sur une base consensuelle un président parmi ses membres. Ni le Représentant du PNUD, ni le Point Focal GEF, ni le Coordonnateur National ne peuvent être nommés Président du CNP. Le Président dirige les réunions du CNP conformément à l'ordre du jour préétabli et soumis par le Coordonnateur et sert de facilitateur pour obtenir le consensus autour des délibérations entre les membres du CNP. La position de Président est rotative annuellement et le Président en fonction ne peut voir son mandat renouvelé

immédiatement après la fin de celui-ci, Il est rééligible immédiatement après le mandat du Président qui le remplace.

13. Dans la mesure du possible, le CNP fonctionnera sur la base de consensus en lieu et place de votes formels. Avant quelque soit la délibération ou la prise de décision formelle, le Coordonnateur National et les membres du CNP fixeront les règles et modalités spécifiques aux délibérations du jour. Celles-ci incluront les procédures et le quorum nécessaire qui seront proposés par le Coordonnateur National de concert avec les membres du Comité National de Pilotage qui les adopteront avant les délibérations et prises de décisions.

14. En général, les ordres du jour des réunions seront fixés comme suit:

- a) Information sur la situation globale du Programme de Micro Financement
- b) Etat d'avancement de la mise en œuvre des projets financés et la réalisation des activités planifiées
- c) Informations financières sur l'exécution des activités
- d) Présentation de propositions de projets pour considération
- e) QIG

Ces points ne sont ni limitatifs, ni exclusifs.

15. Les minutes des réunions du CNP ayant rapport avec l'analyse de soumissions de projets doivent être le plus détaillées et spécifiques que possible; chaque projet considéré doit être soumis à un traitement à part où seront précisées les observations et recommandations du CNP pour chaque proposition de projet analysée. La décision du CNP par rapport à chaque projet devra être clairement notée, incluant toute reformulation jugée nécessaire par le CNP. La liste des projets approuvée devra préciser le budget correspondant. Les minutes de ces réunions devront être signées par tous les membres du Comité National de Pilotage.

17. Le Comité National de Pilotage doit réviser les propositions de projet adoptées provisoirement pour lesquelles des reformulations et ajustements ont été proposés par le CNP

avant toute approbation finale du financement de celles-ci et signature de contrat formel avec les bénéficiaires potentiels

18. Les membres du CNP remplissent leur fonction au sein du Comité avec un maximum d'objectivité et de transparence. Ils éviteront au maximum les conflits d'intérêt et les luttes d'influence. Aucun membre du CNP ne participe à la révision ou à l'approbation d'aucun projet dont il ferait partie du staff non plus à l'analyse d'une organisation avec laquelle ce membre est associé ou dans laquelle il aurait un intérêt quelconque. Advenant ces cas de figure, le membre est automatiquement excusé de participation tant dans les discussions sur le projet ou l'organisation ou les décisions à prendre

19. En principe, le CNP et le Programme de Micro Financement lui-même doivent fonctionner de la manière la plus transparente possible. Le Coordonnateur National tient un registre officiel de chaque réunion du CNP qui sera disponible pour le grand public. Cependant, pour protéger les membres du CNP de toutes pressions externes, leur déclaration personnelle et dans la mesure du possible leur identité ne seront pas divulguées

#### **IV- RESPONSABILITES GENERALES DU COORDONNATEUR NATIONAL**

20. Le Coordonnateur National est en charge de l'administration au jour le jour des activités du PMF. Il est responsable d'informer la communauté des organisations non gouvernementales et des organisations communautaires à la base de la disponibilité de financement à travers le PMF. Il reçoit les propositions de projets et en fait le screening avant de les proposer pour approbation au CNP.

21. Le Coordonnateur National coordonne les activités de monitoring, de suivi et d'évaluation des projets proposés et financés

22. Le Coordonnateur National est le secrétaire du Comité National de Pilotage; il est responsable de maintenir la communication entre les membres du CNP, d'envoyer les avis de réunion et de maintenir les documents d'archives de toutes les réunions réalisées et de toutes les décisions adoptées par le CNP. Le CN doit présenter au CNP des informations régulières sur la tenue des activités sur le terrain de même que les propositions de projet qui sont soumises au PMF par les Organisations Communautaires à la Base et les Organisations Non Gouvernementales pour considération par le Comité

23. Les réunions du CNP sont en général convoquées par le Coordonnateur National; celui-ci en donne avis aux membres 10 jours avant leur tenue excepté en cas de réunions



spéciales ou d'urgence qui feront l'objet de considérations plus flexibles pour ce qui a trait au délai de convocation. L'avis de convocation doit inclure: l'agenda de la réunion, une liste de tous les projets qui devront être analysés par le CNP ainsi que les copies de tous documents pertinents pour la tenue de la réunion

24. Le Coordonnateur National doit préparer et présenter, pour signature des membres du CNP, les minutes des réunions après chacune de celles-ci. Une fois signé par les membres du CNP, l'original des minutes est archivé dans les locaux du PMF et une copie du document envoyée au Représentant du PNUD au sein du Comité et au Point Focal GEF.

25. Le Coordonnateur National, après consultation avec d'autres membres assez actifs du Comité National de Pilotage et UNDP CO peut recommander au CPMT des changements au niveau de la composition du Comité National de Pilotage moyennant qu'il s'avère clairement que la participation d'un membre ne contribue pas vraiment à la bonne mise en œuvre du SGP.

## **STRATEGIE DE COMMUNICATION**

### **OBJECTIF GENERAL**

Faire connaître le SGP ainsi que les objectifs du FEM dans le département du Nord Est et d'autres régions du pays, le Plateau Central et l'Artibonite, et tenir les gens informés des possibilités que le Programme offre pour la solution à certains des problèmes environnementaux que confronte le Nord Est en particulier et le pays en général, par le financement de projets visant, en plus de leur impact sur l'environnement, le renforcement des organisations partenaires du SGP et un changement dans le niveau de la qualité de vie de leurs membres.

### **OBJECTIFS SPECIFIQUES**

- Sensibilisation aux problèmes environnementaux du Nord – Est et des autres zones d'intervention du SGP
- Identification, financement et mise en œuvre de projets se situant dans la ligne thématique du SGP et les objectifs du FEM
- Établissement de partenariat avec des bailleurs potentiels
- Renforcement des Organisations Communautaires de Base
- Identification et mobilisation de ressources de co-financement

### **PUBLIC CIBLE**

- Les Organisations Communautaires de Base
- Les Organisations Non Gouvernementales
- Les Gouvernements locaux (Mairies, Casecs, Asecs)
- La Société Civile
- La jeunesse scolaire du département
- Les bailleurs et co-financeurs potentiels

### **MOYENS A UTILISER**

- La distribution de dépliants de présentation des activités du SGP
- La large diffusion de la Stratégie de Pays
- La participation du SGP aux débats sur la problématique environnementale du département
- La réalisation de concours au cours de l'organisation de Festi-Génie ou autres activités sociales
- Le support aux activités qui seront organisées à l'occasion des Journée Mondiale de l'Environnement, la Fête de l'Arbre et au cours d'autres activités de la société civile

- Le support aux activités qui seront organisées au cours des différentes fêtes patronales
- Les émissions de radio
- Les interviews accordées aux radios et aux télévisions
- La mise en place d'un centre de documentation
- L'exposition permanente de photos de réalisations de partenaires du SGP
- La présentation de conférences
- Les visites aux potentiels bénéficiaires du SGP
- La réalisation et la distribution de dépliants avec photos montrant l'exécution des projets financés par le SGP
- L'organisation d'ateliers de discussion autour des activités du SGP
- L'organisation d'ateliers d'information sur le FEM et discussion autour des moyens à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs du FEM et du SGP
- La mise en réseaux des OCB partenaires du SGP
- Les activités de suivi-évaluation réalisées de manière planifiée et régulière dans le cycle de gestion des projets des partenaires du SGP
- La création d'un site web SGP/HAITI
- La diffusion de spots de sensibilisation au cours d'activités sportives diffusées sur les radios : matches de foot ball (Real Madrid, Barcelone, Argentine, Brésil, Copa America etc...)

## **MISE EN OEUVRE**

La réalisation des activités de communication autour du Programme de Micro Financement impliquera trois acteurs principaux : le Bureau du SGP, les bénéficiaires de financement et une ou plusieurs organisations de la société civile type « Groupe d'Appui aux Initiatives du PADEDD (GAIP) » qui avait supporté la préparation du document du Plan d'Actions Départemental pour l'Environnement et le Développement Durable (PADEDD).

### *1) Le bureau du SGP*

Le Bureau du SGP sera en charge de la coordination générale des activités de communication. Il aura la charge de supporter les deux autres acteurs susmentionnés, de leur procurer tous les moyens logistiques et éventuellement financiers que nécessiteront leurs démarches ; il sera partie prenante de toutes les activités qui seront réalisées durant la mise en œuvre des activités de communication.

### *2) Les bénéficiaires de financement du SGP*

Le rôle essentiel de ces bénéficiaires est de donner la plus large diffusion des activités qu'ils seront en train de réaliser. Il leur sera précisé au moment de l'évaluation de leur projet et de la signature du Mémorandum Of Agreement (MOA « l'obligation » qui leur est faite de parler autour d'eux, dans leur localité ou ailleurs de leur projet et de la façon dont ils ont pu bénéficier du financement et les conditions qu'ils ont dû remplir pour

devenir partenaires du SGP. Ils participeront aux émissions de radio et aux ateliers débats qui seront organisés pour y présenter leur projet et leurs réalisations. Pour cela, il sera réalisé, ex ante, à leur bénéfice des ateliers de formation et d'information sur le FEM et sur le SGP ainsi que des ateliers de formation visant à renforcer leur capacité de gestion et de suivi-évaluation de leurs activités.

Il est effectivement indéniable que les informations générées par les projets SGP à travers les rapports périodiques réguliers, notamment sur les problèmes, les succès, les innovations mises en œuvre constituent un réservoir important d'informations à capitaliser sous la forme de divers produits de communication à partager avec les communautés, des OCB exécutant des activités similaires, les ONG qui interviennent dans la zone, les leaders politiques et élus locaux afin de leur faire connaître la dynamique des interventions manière SGP.

### 3) Organisations de la société civile

Il sera fait appel à des organisations de la société civile pour l'organisation des activités de festi génie, les activités au cours des fêtes patronales, la proposition de conférenciers et toutes autres activités à même de faire connaître le SGP et de sensibiliser la population du département à la problématique de son département.

## DUREE DES ACTIVITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION

Les activités formelles (conférences, émissions de radio) de communication s'étendront sur une période pilote de dix mois au bout desquels une évaluation sera faite pour juger de la nécessité de les poursuivre. Les autres activités identifiées au niveau des moyens à utiliser présentées peu avant se réaliseront tout au long de la durée du Programme de Micro Financements.

## CHRONOGRAMME D'EXECUTION

ACTIVITES/ Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	RESPONSABLES
Distribution de dépliant	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	SGP, partenaires et organisations de la société civile
Organisation de débats		X		X		X		X			SGP et Organisation de la société civile
Organisation de Festi génie			X		X		X				Organisation de la société civile
Fêtes patronales		X	X	X							SGP et organisations de la société civile et bénéficiaires de la zone fêtée
Émissions de radio	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	SGP et organisations de

											la société civile
Interviews	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	SGP et partenaires du SGP
Montage d'un centre de documentation			X	X							SGP
Exposition permanente de photos au local du SGP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	SGP
Visites aux potentiels bénéficiaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	SGP
Présentation de conférences		X		X		X		X			SGP et organisations de la société civile
Création et mise à jour régulière du site web SGP/HAITI		X	X	X	X	X	X	X	X	X	SGP
Visites d'échanges entre partenaires du SGP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	SGP et OCB/ONG partenaires du SGP

Certaines activités se feront de manière ponctuelle, tandis que d'autres se réaliseront tout au long de l'existence du Programme.

## BESOINS

La réalisation de ce plan de communication exige que le Bureau du SGP à Fort-Liberté soit doté du personnel nécessaire à une maximisation de ses performances.

De plus, doivent être disponibles les moyens financiers pour réaliser les émissions de radio, financer les ateliers débats et les conférenciers éventuels, supporter l'organisation des festi-génie, et finalement supporter les frais qu'encourra l'organisation type GAIP qui sera contractée. Une enveloppe globale prévisionnelle devra être planifiée pour la réalisation des activités de communication et d'évaluation des potentiels bénéficiaires.

## RESULTATS ATTENDUS

A court et moyen terme, le SGP sera davantage connu à travers tout le Nord Est et dans les zones où il interviendra et des projets qui répondent aux exigences du SGP seront financés à travers tout le département du Nord Est et dans d'autres régions. En termes clairs :

1. La population locale en général, les OCB, les ONG les autorités locales seront davantage motivés dans la défense et la protection de leur environnement

2. Les bonnes pratiques, les leçons apprises au cours de l'exécution des projets seront capitalisées et utilisées pour servir de produits de communication
3. Les sources de cofinancement se multiplient et davantage de partenariats sont établis
4. La qualité de la présentation des projets présentés au SGP par les OCB et les ONG locales s'améliore et prend davantage en compte les domaines thématiques d'intérêt du FEM
5. Les informations/ connaissances (problèmes, succès, innovations) générées par les projets SGP servent d'outils permanents à même d'être utilisées comme produits de communication dans le moyen et le long terme
6. La population en général se mobilise autour des problèmes environnementaux de sa localité et agit sur ces problèmes pour tenter de les résoudre.

### **Planification des actions à entreprendre pour une activité pilote de communication**

<b>Activités</b>	<b>Quantité</b>	<b>Responsables</b>
Reproduction de dépliants de présentation du SGP	3000	Imprimerie
Organisations de festi génie	3	Une organisation de la société civile du Nord Est
Contrats avec des radios locales	4	SGP
Matériel pour centre de documentation	2 ordinateurs laptop et un rétro projecteur	SGP
Organisations de conférences/ diners débat	3	SGP/ Conférenciers
Divers (traduction créole, frais de déplacement des partenaires, des journalistes etc...)		
Création site web SGP/HAITI et gestion du site		
Visites d'inter échanges	5	SGP